

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21793 - 80ÈME ANNÉE

10 COMMUNES SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉES POUR LA RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLES POUR DES VENTS CYCLONIQUES SUITE AU CYCLONE GARANCE

À la demande du ministre d'État, ministre des Outre-mer, Manuel Valls, un réexamen approfondi de la situation des communes touchées par le cyclone Garance a été mené. Les nouvelles analyses de Météo France, plus complètes que celles disponibles lors de la première commission du 7 mars, révèlent l'ampleur des vents destructeurs qui ont frappé l'île, notamment dans le Nord et dans l'Est.

Sur la base de ces données, l'état de catastrophe naturelle au titre des vents cycloniques reconnue pour 10 communes supplémentaires: Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Salazie, Bras-Panon, Plaine-des-Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon. L'arrêté que je signerai dans les prochains

jours portera ainsi à 12 le nombre total de communes pour lesquelles l'état de catastrophe naturelle est reconnu au titre des "vents cycloniques", offrant ainsi une meilleure prise en compte des dégâts exceptionnels subis par les Réunionnais.

Cela s'ajoute à la reconnaissance de catastrophe naturelle, à la suite du cyclone Garance, pour 22 communes au titre des "Inondations et coulées de boue" et pour 19 communes au titre de "Phénomènes liés à l'action de la mer".

Le ministre d'État réaffirme l'engagement total de l'État aux côtés des Réunionnais et sa détermination à ce que la solidarité nationale s'exprime pleinement face à cette épreuve.

MAURICE GIRONCEL APPELLE L'ETAT À INTÉGRER LES NON-ASSURÉS DANS LE FONDS BARNIER SUITE AU CYCLONE GARANCE

En réponse à la catastrophe naturelle par le cyclone Garance, qui a durement frappé notre île, Maurice Gironcel, en tant que Maire de Sainte-Suzanne, lance un appel urgent à l'État pour qu'il prenne en compte les personnes dans le cadre du fonds Barnier.

Les chiffres sont alarmants : plus de 50 000 sinistrés ont été recensés à La Réunion, mais seulement 16 000 d'entre eux disposent d'une assurance. Cette situation

laisse une grande partie de notre population vulnérable et sans soutien face aux conséquences dévastatrices de ce cyclone. Il est impératif que l'État reconnaisse cette réalité et agisse en conséquence.

Il est inacceptable que des familles, qui ont tout perdu, se retrouvent sans aucune aide parce qu'elles n'ont pas pu s'assurer. Le fonds Barnier, qui a été mis en place pour répondre aux situations d'urgence comme

celle-ci, doit être accessible à tous les sinistrés, sans distinction.

Ce fonds a été conçu pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles, et il est de notre devoir de s'assurer qu'il remplit cette mission de manière équitable. Maurice Gironcel demande donc à l'État de revoir les critères d'éligibilité du fonds Barnier et d'inclure les personnes non assurées afin de garantir une aide rapide et efficace à tous ceux qui en ont besoin.

La solidarité est essentielle dans ces moments critiques. Nous devons nous assurer que personne ne soit laissé sans toit et sur le bord du chemin. Je sollicite également le soutien de tous les acteurs politiques et associatifs pour faire entendre notre voix auprès de l'État.

Face à une situation inédite il faut des mesures exceptionnelles pouvant répondre aux besoins de notre population avec des solutions concrètes et immédiates dans le cadre du Plan de relance initiés par le Ministre des Outre-Mer lors de son passage à La Réunion.

LE GOUVERNEMENT VEUT SANCTIONNER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Dans un document initialement dévoilé par Le Monde, le gouvernement a présenté un projet de barème aux conseils départementaux. Ce barème pourrait se traduire par une suspension de l'allocation de 30% à 100%.

Le ministère du Travail réfléchit sur un barème de sanctions pour les bénéficiaires du RSA en cas de manquements, qui selon un projet transmis aux conseils départementaux et consulté vendredi par l'AFP, pourrait se traduire par une suspension de l'allocation de 30% à 100%.

La loi sur le « *plein-emploi* » de 2023 prévoit pour les bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) la mise en place de « *contrats d'engagement* » avec l'obligation de 15 heures d'activité hebdomadaires, avec la possibilité d'une nouvelle sanction baptisée « *suspension-remobilisation* » en cas de manquements à leurs obligations.

Dans un document dévoilé auparavant par le journal Le Monde, le gouvernement a présenté un projet de barème aux conseils départementaux. Il prévoit deux niveaux de manquement :

- pour le premier manquement, le processus de « *suspension-remobilisation* » se déclenche « *dans une fourchette allant de 30% à 100% pour un ou deux mois* ». « *Si la personne se remobilise au cours de la durée de sanction prévue, le montant suspendu est reversé* ». À défaut, le montant est « *supprimé* ».
- pour le second manquement, « *en cas de persistance ou réitération, le barème prévoit plusieurs possibilités donnant des marges pour apprécier la gravité du manquement* », note le texte : « *une suspension de 30% à 100% de un à quatre mois, qui s'interrompt en cas de remobilisation de la personne* » ou « *une suppression de 30% à 100% de un à quatre mois* ».

« *Tant pour la suspension que pour la suppression, la quotité (supprimée, Ndlr) est plafonnée à 50% pour les foyers composés de plus d'une personne* », a précisé le projet.

Dans le cas d'une suspension ou d'une suppression, sont prévues des procédures de contradictoire. Un décret doit être publié prochainement, pour une application en juin.

Interrogé par la commission des affaires sociales du Sénat sur les « *inquiétudes* » formulées par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale (CNLE), mettant en avant un renforcement des sanctions « *disproportionné* ». Le directeur général de France Travail, Thibaut Guilluy, a rétorqué que la loi visait à « *lutter contre un effet de paupérisation* ».

Estimant qu'il fallait être attentif aux « *effets de bords* », il a affirmé que « *sur la question des sanctions, il y a des voies de recours quand même extrêmement nombreuses* ».

« *Et avant qu'on puisse retirer un euro de RSA, il faut quand même que ça passe d'abord par une décision d'un travailleur social, une revue par une commission disciplinaire, etc.* », a-t-il précisé.

LFI PRÉPARE UNE NOUVELLE MOTION DE CENSURE, SELON ÉRIC COQUEREL

Après le refus du Premier ministre, François Bayrou, de rétablir l'âge légal de départ à 62 ans, les Insoumis ont entamé des discussions avec les écologistes et les communistes pour déposer une motion de censure.

Les déclarations du premier ministre, qui a fermé la porte à un retour de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, poussent La France Insoumise (LFI) à préparer une nouvelle motion de censure.

« *Mais on ne peut pas la faire seule. On est en train de tester nos partenaires communistes et écologistes pour voir s'ils seraient disposés à la signer* », a souligné Éric Coquerel, invité sur Public Sénat.

Des discussions « *n'ont pas abouti* » pour le moment. Mais « *ils ne sont pas réticents* », a précisé le président de la commission des finances. De plus, ils ont fait part de leur « *incertitude* » quant aux chances d'adoption du texte. Selon Éric Coquerel, les députés ne disposent pas de « *plusieurs cartouches* ».



Autrement dit, s'ils venaient à déposer une motion de censure, celle-ci serait « *spontanée* », en vertu de l'article 49-2 de la Constitution.

Or, d'après le texte suprême, un député ne peut être signataire de plus de trois motions de censure au cours d'une même session ordinaire.

Pour faire adopter ce texte et renverser le gouvernement, la France Insoumise est consciente qu'ils ont « *besoin de tous les opposants* », y compris les députés RN.

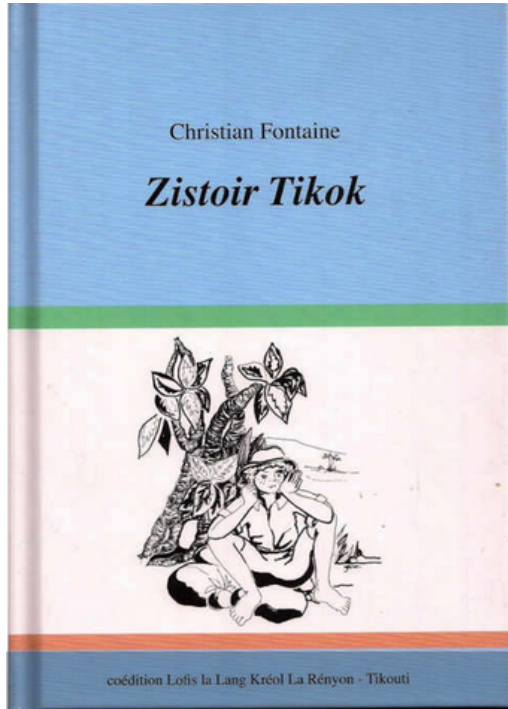
« *Ce qui nous préoccupe d'abord, c'est qu'est-ce que feraient les groupes de gauche* », a expliqué Éric Coquerel. Le député de Seine-Saint-Denis a blâmé une nouvelle fois les socialistes, qui ont permis l'adoption du budget en ne votant pas la censure, au nom de la stabilité politique.

Le Parti Socialiste se félicitait d'avoir obtenu plusieurs concessions de la part du gouvernement, dont la création du conclave sur les retraites avec les partenaires sociaux.

« *Ils se rendront compte que tout ça était une arnaque et reviendront à la raison (...)* Il n'a jamais été question d'abroger la réforme Borne [qui a augmenté l'âge légal de départ à 64 ans] et la seule chose qui pourrait arriver est quelque chose de pire, au nom de l'économie de guerre », a estimé Éric Coquerel.


Oté!

ZISTWAR TIKOK, PAR CHRISTIAN FONTAINE... ZISTWAR AN KRÉOL DANN TÉMOIGNAGES -41- TEKNIKÉR, FONNKÉZÈR*



Tikok ek Tikarl na poin dé kamarad i antann bien konmsa ! Kisoï la pli i tonm, kisoï solèy i flanm, zot i mars toultan ansanm konm sousout ek la mori* ! Soman, lé dé na poin minm tanpéraman. Tikarl na plis lo teknik po aranz in kéksoz, mé li tir zamé lo plan kan li antropran son nafér. Tikok, li lé plis grodoi, mé li bat son kalkil avan.

In n'ot diférans : lo kër Tikok i rosanm lé pli tann sad Tikarl. Fé in sipozision toulédé i oi in kardinal bien rouz, Tikarl i anbaras pa dir : « *In bon fritir èk sa sré pa kouyon, ou i koné, ou ?* ». Tikok, li, la pa sa li va di : « *Oté, Tikarl ! In krim tyé sa, lé tro zoli !* » Ek sa, Tikok lé kab admir kardinal-la inn zourné san rasazyé !

Oui, Tikok lé fonnkézèr osi, kan li vé ! In zour, li trouv Tikarl, li di : « *Granmatin kan la rozé i aroz, lèr soley i bri dann karo zerb roz, mi yinm akout bélyé, titoulit* èk zwazo békroz ! Zot i mét la poz*, zot i koz. Zot kozman lé pli dou lo grin margoz... Lo soir, kan mi rant la kaz, mi yinm santi la briz, la briz i fé vag dann karo vétiver...* »

Tikarl i lés pa li asévé, i di anfoutan : « *Tamèr ! Ou lé pli for Mésié Kalvèr, li fé d'vèr an plin èr sou pié galabèr !* » Ek sa, li atér po ri ! Tikok osi i rir. Apréla, zot i mét la min si lépol linnélot po fé kamarad, zot i sant ansanm : « *Je suis crétin, tous les matins, mi manz boudin ek ti pin !* »... La pa bézoin plis po kontant nout dé konpèr !

Christian Fontaine

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433